

LA CAISSE DES ÉCOLES, À QUOI CA SERT ?

C'est un Établissement Public créé au 19^e siècle, qui à l'origine, avait pour but de faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves en fonction des ressources de leur famille. Ses compétences se sont étendues à des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire.



QUE FAIT LA CAISSE DES ÉCOLES DU 18^E ?

Elle s'occupe :

DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Près de 14 000 élèves déjeunent à la cantine, de la maternelle au lycée. La Caisse des écoles organise les inscriptions, calcule le tarif des familles et les facture chaque mois. Elle répond à toutes les questions qui concernent la cantine.

DES SÉJOURS DE VACANCES D'ÉTÉ

La Caisse des écoles organise des séjours pendant les vacances d'été à l'attention des enfants de l'arrondissement de 4 à 16 ans. Plus de 200 enfants partent chaque été.

D'AIDER LES ÉCOLES DANS LA RÉALISATION DE LEURS PROJETS

La Caisse des écoles aide financièrement les projets des écoles maternelles et élémentaires. Entre 25 000 et 30 000 euros y sont consacrés chaque année.

D'AIDER LES FAMILLES LES PLUS FRAGILES

La Caisse des écoles aide les familles les plus modestes par l'attribution de bons vestiaires à l'occasion des départs d'élèves en classes découvertes.



JE SOUHAITE ADHÉRER À LA CAISSE DES ÉCOLES DU 18^E ARRONDISSEMENT

Toute personne majeure, n'étant pas privée de ces droits civiques, civils ou de famille, habitant ou travaillant ou étant contribuable dans le 18^e arrondissement, peut adhérer à la Caisse des écoles, participer à l'assemblée générale et être force de proposition.

Pour adhérer, merci de remplir le bulletin ci-après et de le renvoyer à l'adresse indiquée, accompagné de la cotisation demandée.

Nom, prénom	
Téléphone	
Adresse postale	
Nom de/des enfant/s	
Etablissement scolaire de(s) enfant(s)	
E - mail	

Demande à être admis en qualité de membre adhérent de la Caisse des écoles et verse la somme de :

- 5€ à titre de cotisation annuelle 50€ à titre de cotisation décennale
**Délibération D6-2016 du 11 janvier 2016*

A Paris, le.....

Signature de l'adhérent

Règlement par chèque à l'ordre de la « régie de la Caisse des écoles »
adressé sous enveloppe à la Caisse des écoles, 1 place Jules Joffrin – 75018 PARIS